

# Colocation intergénérationnelle

**Un spectacle de théâtre-forum sur la cohabitation entre jeunes et personnes âgées.**



Crédit photo : Anthony Henry

## Principes d'un spectacle de théâtre-forum

**Nous jouons une première fois le spectacle,** pour que chacun·e en saisisse le sens. Nos scènes disent des réalités qui ne nous conviennent pas et en dévoilent les enjeux. Elles sont construites comme des questions : comment faire pour changer cela ?

**Nous rejouons une deuxième fois chaque scène.** Dans la salle, pas des spectatrices et spectateurs passifs mais des actrices et acteurs du débat. Les spectateurs et spectatrices qui le souhaitent viennent sur scène remplacer le ou la protagoniste pour jouer leur point de vue et tenter de faire bouger les choses.

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)  
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony  
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z  
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392  
Certification QUALIOPI pour les actions de formation  
37 BIS AVENUE MISS CAVELL 94100 St Maur des Fossés  
Facebook <https://www.facebook.com/CompagnieNAJE/>  
Courriel : [contact@compagnie-naje.fr](mailto:contact@compagnie-naje.fr)  
site : [www.compagnie-naje.fr](http://www.compagnie-naje.fr) Téléphone : 01 46 74 51 69



Faire forum, c'est s'essayer ensemble à l'action transformatrice et peser ses conséquences. C'est une assemblée et c'est une fête. C'est un acte à commettre ensemble. Pour que demain, les choses ne soient plus tout à fait comme avant.

## Comment a été créé ce spectacle

Ce spectacle est issu d'échanges avec l'association « Ensemble 2 Générations », réseau de cohabitation intergénérationnelle, qui cherche à lever les freins dans la mise en pratique de colocations entre jeunes et personnes âgées. Nous mettons ici en scène des histoires qui nous ont été racontées.

## Contenu

- De belles histoires de personnes âgées qui accueillent, d'enfants de personnes âgées, de jeunes accueillis.
- Les freins à la collocation intergénérationnelle : quatre scènes qui mettent en lumière les freins que peuvent avoir les personnes et ou leurs enfants de manière à les lever.
- Vous feriez quoi à la place de « Ensemble 2 générations ? » : quatre situations de relations problématiques entre jeunes et personnes âgées pour chercher quelles médiations faire.

## Durée du spectacle

Environ 1h, forum avec les spectateurs et spectatrices compris.

## Équipe du spectacle

L'équipe est composée de 5 artistes : 4 comédien·ne·s et l'animatrice du forum.

## Conditions techniques du spectacle

**Temps d'installation :** l'équipe doit pouvoir s'installer et répéter sur l'espace scénique déjà installé dès le matin de la représentation (si possible 3h avant).

**Espace de jeu :** plateau de jeu d'un minimum de 3 mètres de profondeur sur 6 mètres d'ouverture. Si l'espace du public n'est pas gradiné, le plateau de jeu doit être surélevé de 50 cm du sol si l'on prévoit plus de 50 spectateurs. En dessous de 50 spectateurs il est possible de faire sans estrade même si c'est moins bien pour les spectateurs. Pour faire une estrade, il suffit soit de faire avec l'estrade que peut prêter la mairie (NAJE s'y adaptera), soit de trouver neuf praticables pour monter la scène (ce sont des estrades de 1m sur 2m, réglables en hauteur). Il est nécessaire que cette estrade prévoie une marche pour y accéder, ainsi qu'une rampe à laquelle s'accrocher.

**Sonorisation** : Cela dépendra de la salle et du nombre de personnes dans le public. Un micro d'ambiance, ou à défaut un micro sans fil et son ampli, peuvent suffire.

**Lumières** : si la salle est une salle de théâtre, demander au régisseur un plein feux régulier en lumière blanche ; si la salle n'est pas équipée, trouver au minimum deux projecteurs de 500 watts, plus deux pieds pour les accrocher ainsi que les rallonges et multiprises pour les brancher.

Si le spectacle a lieu en Ile-de-France et que le commanditaire n'est pas en mesure de les fournir, la Compagnie peut apporter ses projecteurs et son micro.

## Conditions financières

### Coût de 2 000 € TTC

Auxquels il faut ajouter les frais de repas pour les 5 artistes, leurs frais de déplacement (SNCF 2<sup>e</sup> classe si la représentation a lieu hors d'Ile-de-France) et, si nécessaire, leur hébergement.

*Nota : NAJE n'est pas assujettie à la TVA (Conformément à l'article 293 B du CGI)*

### Fiche administrative

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)

Adresse postale : 37 bis, avenue Miss Cavell 94100 Saint-Maur-des-Fossés.

Siège social : Chez Jean-Paul Ramat, 57 rue Roger Salengro 92160 Antony

Tél et fax : 01 46 74 51 69.

E mail : [compagnienaje92@gmail.com](mailto:compagnienaje92@gmail.com)

Site : <http://www.compagnie-naje.fr/>

N° SIRET : 412 376 477 000 11

CODE APE : 9001Z (arts du spectacle vivant)

Association loi 1901

Déclarée en Préfecture d'Antony le 14 mars 1997 sous le numéro 16109121

Journal Officiel du 5 avril 1997, article 1356

Président : Jean-Jacques HOCQUARD

N° de Formation professionnelle : 11 92 09 76 392

Licence d'entrepreneur du spectacle catégorie 2